

COMMUNIQUE DE PRESSE

**L'ANR et l'ANCRE signent un accord de coordination sur la programmation de la recherche dans le domaine de l'énergie**

Rueil-Malmaison, le 20 mai 2010 - L'ANR et l'Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Énergie (ANCRE) viennent de signer un accord de coordination destiné à harmoniser, à l'échelle nationale, les démarches et les réflexions pour l'élaboration des futurs programmes de recherche sur l'énergie.

L'ANR prépare actuellement son prochain cycle de programmes sur l'énergie pour la période 2011-2013. L'évolution de la programmation ANR est discutée par son comité scientifique énergie composé d'experts français et étrangers, de responsables de la recherche du public et de l'industrie.

L'ANCRE a, de son côté, mis en place neuf groupes programmatiques, dont le rôle est de réaliser un état des lieux de la recherche publique française sur l'énergie, d'en analyser les forces et faiblesses et d'opérer, d'ici au mois de juin 2010, une première sélection de programmes prioritaires pluriannuels à soumettre aux agences de financement (ADEME, ANR, OSEO).

L'accord prévoit notamment la participation, au comité scientifique énergie de l'ANR, d'animateurs de groupes programmatiques et d'un représentant du comité de coordination de l'ANCRE. Par ailleurs, le comité scientifique énergie de l'ANR se réunira afin d'étudier les propositions de programmes de l'ANCRE.

*L'ANR a une programmation de recherche axée à la fois sur les nouvelles technologies de l'énergie (photovoltaïque, bioénergies, hydrogène et piles à combustible, stockage de l'énergie, capture et stockage du CO<sub>2</sub>, etc.) et l'efficacité énergétique dans les bâtiments, l'industrie et les transports. Elle finance environ 70 projets de recherche par an dans le cadre de sa programmation annuelle. Plus de 85% des projets financés sont en partenariat public-privé, pour un montant d'aide d'environ 65M€. Depuis sa création en 2005, l'ANR a engagé plus de 320 M€ d'aide correspondant au financement de plus de 400 projets.*

*Créée le 17 juillet 2009 à la demande de Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et de Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, l'ANCRE (Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Énergie) a pour mission de renforcer l'efficacité de la recherche publique française dans le domaine de l'énergie en favorisant les partenariats et les synergies entre les acteurs publics et privés du secteur (organismes de recherche, universités, grandes écoles et entreprises). L'ANCRE doit proposer, dans le cadre de la stratégie nationale en matière d'énergie et en liaison avec les feuilles de route stratégiques élaborées sous la responsabilité de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), une politique coordonnée des projets de recherche et innovation (R&I). Au-delà de ses trois membres fondateurs, le CEA, le CNRS et l'IFP, l'ANCRE réunit l'ensemble des organismes de recherche publics français concernés par les problématiques de l'énergie<sup>(1)</sup>. Pour garantir la finalité industrielle de ses travaux, l'ANCRE associe également les industriels du secteur à ses réflexions et actions.*

(1) ANDRA, BRGM, CDEFI, CEMAGREF, CIRAD, CPU, CSTB, IFREMER, INERIS, INRA, INRETS, INRIA, IRD, IRSN, ONERA.

Contacts presse :

ANR : Aline Tournier, [aline.tournier@agencerecherche.fr](mailto:aline.tournier@agencerecherche.fr); tel : 01.78.09.80.73

ANCRE : Anne-Laure de Marignan, [A-Laure.DE-MARIGNAN@ifp.fr](mailto:A-Laure.DE-MARIGNAN@ifp.fr); tel : 01 47 52 62 07